

Ecole maternelle La Tour d'Auvergne

Livret d'accueil

10 rue de Légnano
92700 COLOMBES



: 01 56 47 19 80



: latourdauvergne.mat@ecoles.colombes.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera scolarisé à l'école maternelle Tour d'Auvergne à la rentrée prochaine. Nous tenons à favoriser l'accueil et le dialogue avec les parents et les enfants. Nous vous demandons votre collaboration et ferons le maximum afin que l'adaptation se fasse dans les meilleures conditions.

L'école maternelle est complémentaire de l'éducation familiale

- Elle est ouverte aux enfants de 2ans ½ à 6 ans :
 1. Section des petits : 2 ans ½ à 4 ans
 2. Section des moyens : 4 à 5 ans
 3. Section des grands : 5 à 6 ans

- Elle s'inscrit dans la scolarité « primaire » :

Cycle 1 des apprentissages premiers	<ul style="list-style-type: none">• Toute petite section• Petite section• Moyenne section• Grande section
Cycle 2 des apprentissages fondamentaux	<ul style="list-style-type: none">• Cours préparatoire• Cours élémentaire 1
Cycle 3 des approfondissements	<ul style="list-style-type: none">• Cours élémentaire 2• Cours moyen 1• Cours moyen 2

L'école maternelle Tour d'Auvergne est composée de 9 classes, trois classes de petits et tout-petits au rez-de-chaussée, une classe de petits au 1^{er} étage et les classes de moyens et de grands au premier étage (plan de l'école ci-joint). Une classe de grande section est actuellement située dans les locaux de l'école élémentaire.

L'école maternelle occupe une place particulière dans l'ensemble du dispositif d'accueil de la petite enfance. C'est **une école** complémentaire de l'éducation familiale et préparatoire à la scolarité élémentaire.

Elle est le lieu d'expériences et d'apprentissages essentiels qui permettent aux enfants de devenir « grands ».

L'école maternelle structure ses enseignements en cinq domaines d'activités

1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

- L'oral
- L'écrit



2. Agir et s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

- Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets
- Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistiques
- Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés
- Collaborer, coopérer, s'opposer



3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- Les productions plastiques et visuelles
- Les univers sonores
- Le spectacle vivant



4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée :

- Découvrir les nombres et leurs utilisations
- Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées



5. Explorer le monde :

- Se repérer dans le temps et l'espace
- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière



DES PHOTOS DE L'ECOLE



L'entrée de l'école



La cour de récréation



La salle de restauration



Le préau – salle de sport

Des petits conseils pour favoriser la rentrée.

- Le premier jour est une prise de contact avec les camarades de la classe, avec la maîtresse ou le maître, les locaux qui ne doit pas être trop longue. C'est pourquoi, les petits ne déjeuneront pas au restaurant scolaire et rentreront avec leurs parents à 12 heures.

- Pensez à lui faire porter des vêtements confortables, pas fragiles et faciles à retirer pour le passage aux toilettes.

- Il est nécessaire de marquer **tous les vêtements** au nom de votre enfant ainsi que les objets qu'il a envie d'apporter à l'école : sac à dos, peluche, doudou etc... vous pouvez utiliser des feutres indélébiles sur l'étiquette du vêtement, c'est rapide et efficace.

- Les enfants accueillis à l'école doivent être **propres**. En cas de « petites fuites » les enfants seront changés à l'école. Il est préférable que vous apportiez un change complet dans un sac marqué à son nom. Il vous est demandé de rapporter très rapidement le linge propre prêté par l'école. Vous pouvez



contribuer à augmenter le stock de linge de l'école en apportant des vêtements trop petits pour vos enfants, surtout slips, culottes et chaussettes.



- Nous vous demandons **des photos d'identité** dès le 1^{er} jour afin de personnaliser rapidement les porte-manteaux, casier, carte de présence et lit de votre enfant.

- Une fiche de renseignements vous sera remise le jour de la rentrée. Elle est à remplir soigneusement et complètement afin que nous puissions vous joindre en cas de problème.

N'oubliez pas de mentionner la ou les personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant à l'école ainsi que tout changement de situation au cours de l'année : lieu de travail, déménagement

Les horaires :

Tout retard éventuel peut provoquer des angoisses pour l'enfant et perturber le service.

Les horaires de l'école (2015-2016) (à respecter scrupuleusement)

Lundi, mardi et jeudi : de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30

Mercredi et vendredi matin : 9h à 12h

L'accueil du matin se fait dans la classe de 8h50 à 9 heures.

Horaires de l'accueil de loisirs :

De 7h45 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 : Temps d'Activités Péri-scolaires



Relations parents – enseignants :

- Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial.
- Une réunion d'information a lieu au mois de juin puis une autre dans la classe en début d'année scolaire. Les enseignantes peuvent rencontrer les parents sur rendez-vous à des moments qui conviendront de part et d'autres.



Règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école vous sera distribué à la rentrée.



Absences :

Les enfants doivent fréquenter régulièrement l'école afin de faciliter leur intégration dans la classe et permettre l'acquisition de l'ensemble des apprentissages. Les parents doivent prévenir de toute absence et joindre un certificat médical en cas de maladie. Signalez impérativement toute maladie contagieuse.



Assurance :

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités telles que sorties spectacles et activités sportives.



Les parents vérifient que leur assurance personnelle garantit ces risques scolaires. Ils peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.

Une **attestation** doit être obligatoirement fournie.

Restaurant scolaire :

Un contrat municipal de rentrée scolaire est mis en place par la municipalité. L'inscription se réalise pour des jours fixes pour toute l'année. Attention, les repas réservés sont facturés même si l'enfant est absent (sauf certificat médical).



Vous devez le remplir et fournir les documents utiles au calcul de votre quotient familial, afin que votre enfant puisse déjeuner à l'école au tarif correspondant à vos ressources.

La sieste :

Les élèves de petite section font la sieste l'après-midi.

Par manque de place dans les dortoirs, nous ne pouvons accueillir tous les enfants au dortoir. Les enfants déjeunant au restaurant scolaire sont prioritaires. Des éléments de bien-être sont nécessaires pour l'endormissement, doudou, peluche... Ils doivent être marqués.



L'école maternelle favorise l'épanouissement et le développement des capacités intellectuelles, relationnelles, motrices, sensorielles des enfants.

Elle constitue le socle éducatif sur lequel s'édifient les apprentissages systématiques de l'école élémentaire.

L'équipe pédagogique de l'école vous remercie de votre confiance et œuvrera pour permettre à votre enfant d'accéder le mieux possible aux apprentissages fondamentaux abordés au CP.

L'équipe éducative